

Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2013/C 379/11)

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces dans le cadre de leur travail, la Commission publie les caractéristiques des dessins de chaque nouvelle pièce ⁽¹⁾.



Pays émetteur: État de la Cité du Vatican

Date d'émission: janvier 2014

Description des dessins:

Les pièces de 1, 2 et 5 cents représentent le profil gauche du nouveau chef de l'État, le pape François. Les mots «CITTA DEL VATICANO» figurent en haut, en demi-cercle. À droite se trouvent l'année d'émission, «2014», et la marque d'atelier «R».

Les pièces de 10, 20 et 50 cents représentent le portrait du nouveau chef de l'État, le pape François. Les mots «CITTA DEL VATICANO» figurent en haut, en demi-cercle. À droite se trouvent l'année d'émission, «2014», et la marque d'atelier «R».

Les pièces de 1 et 2 euros sont illustrées d'un portrait du nouveau chef de l'État, le pape François, légèrement tourné vers la gauche. Les mots «CITTA DEL VATICANO» figurent en haut, en demi-cercle. À droite se trouvent l'année d'émission, «2014», et la marque d'atelier «R».

L'anneau externe de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

La gravure sur tranche de la pièce de 2 euros est: 2 *, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.

⁽¹⁾ Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, JO C 254 du 20.10.2006, p. 6 et JO C 248 du 23.10.2007, p. 8 pour une référence aux autres pièces en euros.